

## Kit « Formation Storyplay'r »

Storyplay'r propose l'ouverture d'un **compte par lecteur**. Voici la démarche à suivre en 3 temps pour les bénévoles :

**Étape 1) s'inscrire**

**Étape 2) s'enregistrer**

**Étape 3) envoyer le lien de partage public créé à partir de votre lecture.**

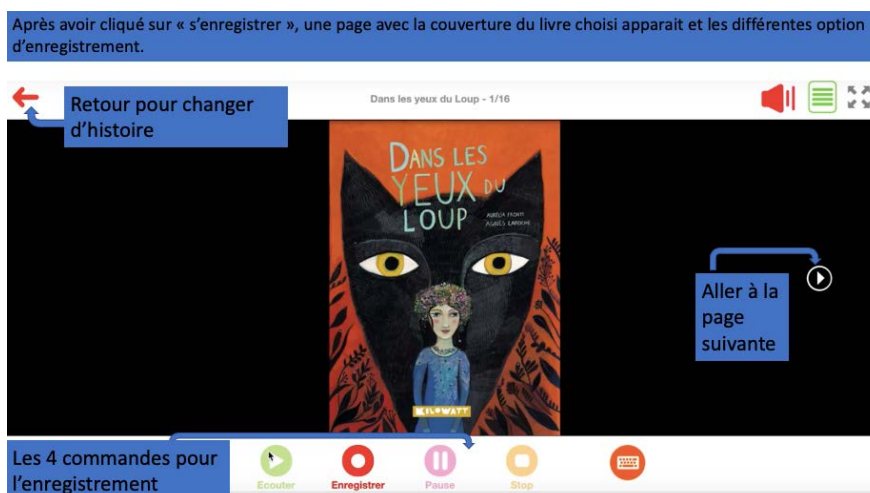
Détails étape par étape :

**Étape 1)** Pour s'inscrire, le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.storyplayr.com/inscription-lfl>

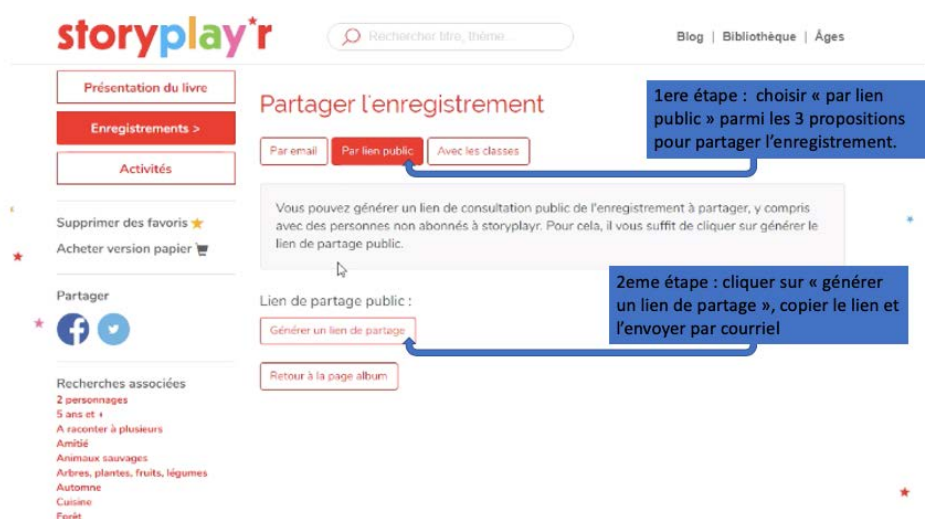
Il permet aux bénévoles de se créer un compte depuis l'interface dédiée au réseau de Lire et faire lire.

**Étape 2)** Pour enregistrer sa lecture, voici le tutoriel : [https://youtu.be/rqeCns\\_R1O0](https://youtu.be/rqeCns_R1O0)



**Étape 3)** Pour partager l'enregistrement de la lecture, le bénévole doit bien choisir parmi les solutions proposées **le partage d'un lien public** :

<https://www.loom.com/share/1371ffc8373d4056824ae84a77173de7>



## **Tutoriels réalisés par Martine Bermond de Lire et faire lire**

Toutes les étapes « créer un compte et s'identifier » ; « enregistrer une histoire et créer un lien de partage » ; « rechercher un enregistrement et le reprendre » ; « lire en présentiel en utilisant Storyplay'r » :

<https://www.loom.com/share/c6313af8a5074b4d9b29036b59043fd4>

retrouver un enregistrement :

<https://www.loom.com/share/7442603aa7664501ba2906b07edd48a8>

éditer un lien de partage public :

<https://www.loom.com/share/1371ffc8373d4056824ae84a77173de7>

## **Tutoriels disponibles sur le site de Storyplay'r (<https://www.storyplayr.com/aide/tutoriaux>)**

Présentation générale

<https://www.youtube.com/watch?v=c3HkFsRUTzk&feature=youtu.be>

Catalogues des histoires

<https://www.youtube.com/watch?v=uMwR3j2A56Y&feature=youtu.be>

Utilisation offline

[https://www.youtube.com/watch?v=8D\\_L8-rMZ8k&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=8D_L8-rMZ8k&feature=youtu.be)

## **Documents annexes**

- Annexe à la convention de partenariat entre Storyplay'r et Lire et faire lire sur les conditions générales d'utilisation par les bénévoles, les structures et les familles
- Les objectifs pour Lire et faire lire avec l'utilisation de Storyplay'r
- Diaporama présenté par l'équipe de Storyplay'r : origine et présentation générale de Storyplay'r, la question des droits d'auteurs et la relation avec les éditeurs ; les abonnements structures et offres associés (activités, rallye lecture...) ; le tarif spécial pour école LFL



## Finalités de notre partenariat



- **Lien avec la famille par le biais de la structure :**  
Partage de l'enregistrement pour une réécoute avec la famille
- **Entraînement à la lecture à voix haute :**  
S'enregistrer, s'écouter, se reprendre sur des passages
- **Lien entre le bénévole et les enfants :**  
Outil permettant de garder le lien avec les enfants
  - > en distanciel : enregistrements et partage des lectures pour maintenir les interventions
  - > en présentiel : utilisation comme support de projection pour permettre une distanciation
- **Lien entre les coordinateurs et les responsables de structures :**  
Lecture enregistrée permettant de maintenir une régularité d'intervention  
Partage d'un enregistrement avec un autre groupe d'enfants
- **Découverte de nouveaux titres ou de titres liés à des opérations :**  
Grands choix de textes et d'éditeurs, éditeurs de la sélection pour Sacs de Pages 2020



Pour les partages d'enregistrement : Durée d'1 mois et pour 50 lectures

## **ANNEXE 2 – CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PAR LES BENEVOLES, LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LES FAMILLES**

Dans cette annexe sont détaillées les conditions d'utilisation du service par les bénévoles et par les destinataires des narrations partagées : personnel des structures d'accueil, enfants et familles.

### **Utilisation par les bénévoles :**

Avec leurs accès, les bénévoles pourront :

- Naviguer et accéder à la totalité du catalogue et aux histoires dans leur totalité.
- Enregistrer des narrations pour le groupe d'enfant à qui ils ont l'habitude de lire des livres. Une bonne pratique à encourager sera que chaque bénévole se limite en général à une histoire par semaine.
- Sur place pendant l'intervention dans la structure d'accueil, accéder/lire/écouter des histoires avec les enfants.

Cela implique notamment les restrictions suivantes :

- Les bénévoles n'utilisent pas leur compte pour un usage personnel avec leur famille.
- Le lien de partage des narrations enregistrées par le bénévole ne doit pas être diffusé au-delà du groupe d'enfants à qui le bénévole lit habituellement des histoires sauf autorisation préalable de Storyplayr.
- Le bénévole ne doit pas communiquer ses accès. Ni aux personnels des structures ni aux familles.

### **Utilisation par le personnel des structures:**

L'utilisation de Storyplayr par le personnel des structures et les familles est limité à :

- La consultation des narrations enregistrées et partagées par les bénévoles en présence du bénévole ou pas.
- La consultation de la totalité du catalogue avec le bénévole pendant l'intervention dans la structure d'accueil.

### **Utilisation du lien de partage par les familles :**

- Les enfants peuvent écouter/regarder depuis chez eux les narrations enregistrées par le bénévole et partagées via le lien de partage public.